Cadre du mémoire technique

Le mémoire technique est un document qui présente l’offre technique du soumissionnaire répondant à l’ensemble des exigences du CCP. Le présent document fournit le **cadre qui doit être utilisé obligatoirement** pour la remise de l’offre. Si le candidat le juge nécessaire, il peut compléter ce cadre en fournissant des informations supplémentaires en annexe.

Les réponses doivent concerner spécifiquement le présent marché et ne sauraient rester « génériques » ou générales.

Les documents d’ordre général ne concernant pas directement le présent marché sont consultés à titre informatif mais ne sont pas pris en compte dans la notation de la qualité technique de l’offre.

# Dispositions pratiques prévues pour la réalisation des prestations définies au marché – noté sur 40 points (Performance et qualités techniques)

**Sous-critère 1 – descriptif des moyens humains et matériels mis en place pour le management et l’exécution du marché**

## Qualité de la réponse apportée et performance du système proposé

## (12 points)

Le candidat décrit le projet proposé en fournissant un descriptif complet avec l’inventaire de tous les matériaux utilisés, synoptique de l’installation, plan d’implantation des équipements, feuille de calcul avec les caractéristiques techniques de l’installation (puissance, production journalière, production annuelle, amortissement de l’installation, revente…)

## Choix des matériaux et fournisseurs (7 points)

### matériaux (5 points)

Le candidat précise les références de tous les matériaux utilisé pour réaliser le projet proposé et fournira les fiches techniques de chaque produit. Il indiquera également la disponibilité auprès des fournisseurs

### Fournisseurs (2 points)

Le candidat précise le fournisseur de tous les matériaux utilisés.

## Moyens humains dédiés au marché et références chiffrées dans le domaine d’activité (4 points)

### moyens humains (2 points)

Le candidat présente les personnels ainsi que leurs qualifications affectées à la réalisation des travaux et d’une éventuelle sous-traitance, suivi et traçabilité des interventions et prestation.

### Référence chiffrés (2 points)

Le candidat présente réalisations dans le domaine d’activité.

## Moyens matériels dédié au marché *(4 points)*

Le candidat décrit les moyens matériels pour réaliser les travaux.

## Gestion de la sécurité, de l’environnement et des déchets (*3 points)*

### Gestion de la sécurité (1 points)

Le candidat fournit les habilitations (électrique, hauteur…) de chaque personnel et décrit les EPI dont ils sont dotés.

### Gestion de l’environnement (1 points)

Mesures prises pour l'environnement (véhicule hybride, électrique, moins de consommation d'énergie, baisse de production de CO2...).

### Gestion des déchets (1 points)

Méthodes d’identification des différentes catégories de déchets des chantiers ;

Process de traitement des différentes catégories de déchets (déchets inertes, déchets dangereux, déchets amiantés …) ;

## Simplicité de la maintenance de installation *(5 points)*

Le candidat décrit la gamme de maintenance adaptée à l’installation.

## Nombre de page du mémoire technique (5 points)

Le nombre de pages du mémoire technique est limité à trente (30).